

Fonds innovation et transformation numérique volet 8 FITN 8

Contrat d'engagement

1 - Introduction

Ce contrat est conclu à la suite d'un appel à défis pour le financement de 100 projets d'innovation pour une action publique co-construite avec les usagers et les agents. Celui-ci s'inscrit dans le cadre du fonds ITN8 du plan de relance, au titre des crédits accordés par le Ministère de la Transformation et de la Fonction Publique (MTFP).

Il vise à améliorer la prise en compte des enjeux humains soulevés par la transformation - notamment numérique - des services publics. Il encourage la diffusion des méthodes de co-construction de l'action publique avec et pour les agents et les usagers.

Le présent contrat est conclu entre :

- la direction interministérielle de la transformation publique (DITP), déléguant les crédits et assurant le suivi du projet ;
- le Secrétariat Général aux Affaires Régionales de la Corse, délégataire des crédits ;
- et la Collectivité Territoriale de Corse, en charge de la conduite et du pilotage opérationnel du projet, et bénéficiaire final des crédits.

Il présente les objectifs et la structuration du projet cofinancé au titre de l'appel à défis cité plus haut.

Il engage les co-contractants sur la mise en œuvre des actions décrites et la remontée d'indicateurs de réalisation et de résultats, et précise les modalités de collaboration entre le délégataire, le lauréat et la DITP (mise à disposition des crédits, suivi du déploiement du projet...).

Rappel des informations :

Le Déléguant

Ministère :	Ministère de la transformation et de la fonction publiques
Service :	Direction interministérielle de la transformation publique (DITP)
Programme :	363
Centre financier :	0363-DITP
Représenté par :	Thierry Lambert – Délégué interministériel à la transformation publique

Le Délégué

Entité :	Préfecture de Corse
Service :	Secrétariat general pour les affaires de Corse
Programme :	363
Centre financier :	0363-DITP-DR2A
Représenté par :	Vincent ARSIGNY – SGAC adjoint

Le Lauréat

Entité :	Collectivité de Corse
Service ou direction :	Direction de la promotion de la santé
Représenté par :	Docteur Nicole CARLOTTI et Valériane GRISONI

2 – Description du projet financé

2.1 – Intitulé court du projet

Repérer la vulnérabilité dans les 1000 premiers jours de l'enfant.

2.2 – Description du projet (une dizaine de lignes)

La collectivité de Corse travaille à la création d'un outil d'aide au repérage de la vulnérabilité dans les 1 000 premiers jours de l'enfant pour les agents de la collectivité et les partenaires de la petite enfance et de la famille. La collectivité s'appuiera sur des ateliers, des immersions terrains ou encore une cartographie des principaux acteurs afin de co-construire l'outil. Concrètement, il permettra à chaque professionnel de renseigner des observations.

2.3 – Durée prévisionnelle du projet et grandes étapes / grands jalons

Déploiement en 3 temps :

- avril 2022 : Plaine orientale
- août 2022 : Extrême Sud
- décembre 2022 : Ajaccio.

3 – Objet de la convention

3.1 – Montants à verser au titre de l'appel à défis

Il est convenu que la DITP déléguera au SGAR de Corse 108 000 €¹ en autorisations d'engagement (A.E.) et en crédits de paiements (C.P.) selon le calendrier défini au chapitre suivant (3.2).

Il revient au **délégataire** de faire parvenir au **lauréat** les crédits nécessaires selon les modalités précisées en annexe du présent contrat.

Les crédits correspondent à :

Désignation des crédits	Montant (à ajuster après la réalisation des actions dans la limite du montant indiqué ci-dessous)
Repérer la vulnérabilité dans les 1000 premiers jours de l'enfant.	108 000 €

3.2 – Calendrier de versement des crédits du déléguant au délégataire

Comme convenu avec le lauréat, les crédits du projet seront versés en trois tranches de 36 000 € en A.E et en C.P selon les 3 grands jalons d'expérimentation définis au point 2.3. Il reviendra à la DITP, en lien avec le représentant du Ministère de la santé associé au suivi et au pilotage du projet, de décider du versement ou non de la ou des nouvelles tranches de financement à mettre à disposition.

Cette décision sera prise au regard de l'avancement du projet, du suivi des indicateurs et du résultat des expérimentations, **dans la limite des montants octroyés au lauréat**. Pour ce faire, un point ou plusieurs points d'étapes du déploiement du projet seront effectués en tant que de besoin 2022 entre la **DITP**, le **délégataire** et le **lauréat**.

3.3 – Modalités de mise à disposition et de versement des crédits

Le Secrétariat Général de l'administration délégataire procède aux diligences nécessaires pour permettre l'ordonnancement des crédits du FITN 8 par les directions concernées.

Les crédits sont mis à disposition dans le cadre de gestion BOP-UO décrit dans les nomenclatures budgétaires d'exécution. La consommation des crédits (AE et CP) sur le programme 363 est opérée en référençant la nomenclature budgétaire d'activités ci-dessous.

Cadre de gestion BOP-UO : 0363-DITP-DR2A

Action – Domaine fonctionnel : 0363-04 (Mise à niveau numérique de l'Etat, des territoires et des entreprises)

Référentiel de programmation :

Code Activité	Désignation Chorus	Commentaires
036304160001	FITN8 Fonds innovation et transformation numérique	Concerne toutes les dépenses HT2 relatives au projet et imputées sur le programme 0363
Code PAM (Projet analytique ministériel)	Désignation PAM	Commentaires

¹ Ce montant correspond pour le lauréat au montant TTC des financements demandés.

07-363-DITP-CEFI-0004	100 projets d'innovation	Concerne toutes les dépenses HT2 relatives au projet et imputées sur le programme 0363
-----------------------	--------------------------	--

La saisie du code PAM dans CHORUS au moment de l'engagement et du paiement des crédits est impérative.

4 - Contacts

4.1 – Responsable du projet (délégué)

Léa BOMIER – lea.bomier@corse.gouv.fr – 04 95 11 13 07

4.2 – Référent gestion financière et de l'attribution des crédits (délégué)

Jean-Pascal ANTONINI – jean-pascal.antonini@corse.gouv.fr – 04 95 11 13 21

4.3 – Porteur opérationnel du projet (lauréat)

Docteur Nicole CARLOTTI – nicole.carlotti@isula.corsica – 06 63 54 16 13

Valériane GRISONI – valeriane.grisoni@isula.corsica / valerianegrisoni@gmail.com – 06 10 49 19 46

4.4 – Référent suivi du projet (DITP)

Adélie LACOMBE – adelie.lacombe@modernisation.gouv.fr – 06 47 87 66 49

5 – Modalités pratiques

5.1 – Date d'effet et durée du contrat

Le présent contrat prend effet à compter de la signature par les co-contractants et est valable jusqu'à la clôture du projet.

La totalité des autorisations d'engagement devront être engagées en 2022. Un reliquat de crédits de paiement pourra être consommé sur le 1er trimestre 2023. Aucun report d'autorisation d'engagement ne sera possible en 2023.

5.2 – Exécution, modification, résiliation

Les parties s'engagent à respecter l'ensemble des dispositions contenues dans le présent contrat.

Le présent contrat peut être modifié par voie d'avenant à la demande de l'une des parties ou résiliée d'un commun accord, à l'exception de l'annexe relative aux nomenclatures budgétaires d'exécution qui peut être modifiée à l'initiative de la DITP.

Toute difficulté majeure dans la réalisation du projet bénéficiaire sera portée par le délégué ou le lauréat à la connaissance de la DITP, qui pourra suspendre ou interrompre les financements initialement définis.

Dans l'hypothèse où l'une des parties ne respecte pas les termes de la présente convention, la partie lésée peut demander la résiliation de la convention

5.3 – Modalités de suivi et de rendu-compte du projet par le délégué et le lauréat

Le délégué et le lauréat s'assurent, en liaison avec la DITP, du suivi des indicateurs techniques et financiers préalablement définis.

Le délégué s'engage en particulier, en lien avec les lauréats, à remonter les informations consolidées concernant la consommation des crédits pour les projets qu'il finance au titre de l'Appel à Défis (consommation projet par projet), selon un calendrier déterminé en lien avec la DITP.

5.4 – Evaluation apprenante du projet

Le lauréat sera accompagné par un cabinet spécialisé dans une démarche d'évaluation en deux temps :

- 1/ formaliser les impacts du projet et de définir ses propres critères d'évaluation
- 2/ s'engager dans une démarche adaptée d'évaluation du projet.

Cette démarche d'évaluation « apprenante » aura pour objectifs d'outiller les porteurs de projets en matière d'évaluation, d'une part, et de tirer des enseignements transversaux de l'appel à défis, d'autre part.

Pour ce faire, il sera nécessaire d'identifier au sein de l'équipe-projet une personne-ressource sur l'évaluation pour les deux temps suivant :

- 1/ participer à un temps collectif de sensibilisation à l'évaluation d'impact (atelier d'une journée en petits groupes de lauréats),
- 2/ solliciter le cabinet spécialisé au fil de l'eau, pendant toute la durée du projet, afin qu'il l'accompagne dans la résolution d'éventuelles difficultés.

Enfin, un outil de *reporting* et de bilan simple et adapté sera co-construit pour que chaque lauréat puisse collecter des données sur les résultats de son projet.

Chaque lauréat transmettra enfin au cabinet spécialisé ses productions emblématiques, afin de pouvoir porter un regard évaluatif transversal sur l'appel à défis. Il pourra également être enquêté, sous un format court et de manière qualitative, par ce cabinet.

5.4 – Résolution des litiges

Les parties s'engagent à résoudre de façon amiable les litiges qui pourraient naître lors de l'exécution de la présente convention. À défaut, tout contentieux juridictionnel est du ressort du tribunal administratif de Paris.

La résolution des litiges nés de la mise en œuvre de du présent contrat fera l'objet d'un arbitrage préalable entre les responsables concernés.

5.5 – Communication

Dans toute communication relative à son projet, le lauréat est invité à préciser qu'il a reçu le soutien financier du Plan « France relance ».

Fait en trois exemplaires,

Pour le délégant		Pour le délégataire		Pour le lauréat	
A	Le	A	Le	A	Le

Annexes

Organisation des équipes en charge du projet et gouvernance du projet

Description des rôles et responsabilités de chacun dans la conduite du projet, en indiquant plus précisément les personnes qui seront en charge des fonctions suivantes (plusieurs fonctions peuvent être assurées par la même personne) :

Responsable(s) du projet : suivi du projet au sein de l'administration délégataire des crédits (suivi d'ensemble du projet, principaux arbitrages si nécessaire...).

Nom et prénom : Léa BOMIER

Fonction et organisme : Chargée de mission numérique, culture, santé, éducation, jeunesse et sport- Secrétariat général pour les affaires de Corse

téléphone : 04 95 11 13 07

Mail : lea.bomier@corse.gouv.fr

Exécution financière : gestion des crédits au sein de l'administration délégataire (SGAC).

Nom et prénom : Jean-Pascal ANTONINI

Fonction et organisme : Chef du bureau des affaires financières et des dotations de l'Etat- Secrétariat général pour les affaires de Corse

téléphone : 04 95 11 13 21

Mail : jean-pascal.antonini@corse.gouv.fr

Pilotage opérationnel du projet : pilotage et coordination des travaux, suivi et rendu-compte consolidé de la mise en œuvre du projet et la consommation des crédits, liens avec la DITP, remontée des indicateurs de suivi, évaluation

Nom et prénom : Valériane GRISONI

Fonction et organisme : directrice adjointe de la promotion de la santé et de la prévention sanitaire

Mail : valeriane.grisoni@isula.corsica / valerianegrisoni@gmail.com

Téléphone : 06.10.49.19.46

Calendrier prévisionnel de déploiement du projet (principaux jalons)

Détail des principaux jalons du projet (avec dates prévisionnelles), pour la partie concernée par l'appel à défis. Ces jalons permettront de suivre l'avancée des travaux, et d'anticiper au besoin des modifications éventuelles.

Date envisagée	Descriptif
Avril 2022	1er territoire
Août 2022	2 ^{ème} territoire
Décembre 2022	3 ^{ème} territoire

Détail et calendrier prévisionnel des financements

Intitulé du projet **de Corse et leurs partenaires de la petite enfance à mieux repérer les vulnérabilités**

Nature de dépense	Catégorie de dépense	Commentaire / complément d'information	2022		TOTAL
			Autofinancement et subv. hors AAD	Crédits Appel à défis	
					- €
Dépenses de fonctionnement	<i>Prestations intellectuelles</i>	Frais de personnel rattaché à l'action	152 652,64 €	- €	152 652,64 €
Prestation de service	<i>Outils numériques (supports et licences)</i>		- €	62 100,00 €	62 100,00 €
	<i>Prestations intellectuelles</i>		- €	45 900,00 €	45 900,00 €
			- €	- €	- €
TOTAL			152 652,64 €	108 000,00 €	260 652,64 €

Nature de dépense	Catégorie de dépense	Commentaire / complément d'information	2021		2022	
			Autofinancement et subv. hors AAD	Crédits Appel à défis	Autofinancement et subv. hors AAD	Crédits Appel à défis
Dépenses de	Prestations intellectuelles		152 652,64 €	- €	- €	- €
Prestation de service	Outils numériques (supports et licences)	Frais de personnel rattaché à l'action	- €	62 100,00 €	- €	- €
Prestation de service	Prestations intellectuelles		- €	45 900,00 €	- €	- €
TOTAL			152 652,64 €	108 000,00 €	- €	- €

Tableau renseigné automatiquement

Type de dépense financée	2021		2022	
	Autofinancement et subv. hors AAD	Crédits Appel à défis	Autofinancement et subv. hors AAD	Crédits Appel à défis
Prestations intellectuelles	152 652,64 €	45 900,00 €	- €	- €
Formations spécifiques à l'innovation	- €	- €	- €	- €
Outils numériques (supports et licences)	- €	62 100,00 €	- €	- €
TOTAL	152 652,64 €	108 000,00 €	- €	- €
				TOTAL Crédits Appel à défis
				45 900,00 €
				62 100,00 €
				108 000,00 €

Modalités prévues de versement des crédits au bénéficiaire final

Modalités de versement des crédits de l'administration délégataire des crédits au bénéficiaire final. L'objectif de cette partie est d'explicitier le mécanisme budgétaire et financier permettant de reverser au bénéficiaire final (opérateur, association, prestataire...) les crédits délégués par la DITP : passage par une subvention, mécanisme d'achat public, autre mode de transfert des crédits...

Etape	Émetteur	Réциpiendaire	Modalité de versement
1	DITP	SGAC	Délégation des crédits.
2	SGAR de Corse	Collectivité de Corse	Versement des crédits
3	Collectivité Territoriale de Corse	Cabinet Mengrov	Achat public (versements par phase au service certifié fait)